



GENE

Groupe Écologique de Nemours et des Environs
association loi 1901

Le GENE communique :

Nemours, le 26 novembre 2017

A MAINCY, la dioxine enfin en procès, plusieurs décennies plus tard...

Avant-propos

Le Groupe Écologique de Nemours et des Environs a 38 ans d'existence (1979-2017) et comptait 363 adhérents au 31-12-2016. D'approche globale et de type généraliste, indépendant de tout camp et de tout clan, le GENE s'adresse depuis toujours à l'ensemble de nos concitoyens.

Introduction

Toute atteinte environnementale sérieuse a depuis toujours attiré et retenu notre attention, question de cohérence et de solidarité, et puis dans « GENE » le qualificatif « Environs » n'est pas le moins important (humour!), il affirme un centre d'intérêt pour tout le Sud 77.

La bataille contre les rejets de l'ancien incinérateur du Tertre de Cherizy (situé juste à la limite entre Vaux-le-Pénil, Maincy et Melun) nous a intéressés dès ses origines, d'autant que le hasard de notre histoire a fait que plusieurs de nos adhérents historiques habitent le petit village de Maincy, juste sous le vent, et donc aux premières loges pour notre information et notre suivi du dossier...

I – Pollutions ?

Depuis de nombreuses années, les habitants de Maincy se plaignaient de poussières et de suie dues à l'incinérateur. Puis dans les années 90, les débats sur

l'incinération des déchets occupent peu à peu le devant de la scène (le scandale de l'incinérateur d'Albertville) et les effets des particules fines et des dioxines ont commencé à être mis en évidence. Jouissant d'une exceptionnelle source d'information, celle du professeur Jean-François Narbonne, toxicologue de réputation internationale et le propre frère de son Président d'alors, le GENE a peu de doute sur les craintes des riverains et sur la justesse de la bataille qui s'engage.

Les inquiétudes et les réprobations, jusque là surtout individuelles, se cristallisent et prennent bientôt des formes diverses : réunions publiques et manifestations de protestations d'avoir une telle usine dangereuse dans une zone urbaine (auxquelles nous avons participé), interrogations de médecins de la commune sur l'augmentation anormale de cancers et demande d'un Plan Cancer Seine et Marne, créations de plusieurs structures associatives de préoccupations citoyennes : l'AVIE – Association de Victimes de l'Incinération de déchets et de leur Environnement- créée par la maire de la commune , MAINCY UN AUTRE REGARD, AIPPNE -Association Intercommunale pour la Protection du Patrimoine, de la Nature et de l'Environnement...

Une période de foisonnement d'initiatives !

II – D'un incinérateur à l'autre !

Les services officiels de la Préfecture ne niaient pas le degré de pollution rejetée et ils ont mis plusieurs fois en demeure les responsables du SIGUAM -Organisme responsable lié aux communes de l'agglomération de Melun et de ses environs.

La préfecture a reconnu que la pollution locale par l'incinération concernait les communes de Maincy, Vaux-le-Pénil, Melun, Rubelles, Voisenon, le sud de Montereau-sur-le-Jard, Sivry-Courtry.

Preuves que les corps des riverains sont chargés de dioxine (Madame le Maire se fait faire des analyses, interdiction de consommer les œufs de poule et les légumes des jardins, tout ceci s'ajoutant encore à la peur et à l'exaspération ambiantes.

Malgré la « sourde oreille » qui sévit pendant plusieurs années, l'usine finit quand même par s'arrêter en 2002(?!!).

La suite ne fut pas moins surprenante !

Le remplacement de l'incinérateur fut décidé rapidement et contre toute attente de ceux qui s'étaient emparés du dossier -l'enquête publique, menée tambour battant donne le feu pour la reconstruction d'un nouvel incinérateur à la même place.

On s'étonne alors qu'une telle autorisation ait été donnée à nouveau si près d'une telle agglomération (Melun).

De mauvais esprits pourraient penser que cela évitera une dépollution d'un site saturé en dioxine et que la taxe professionnelle continuera à être versée aux mêmes bénéficiaires. Racontars ? Voire...

III – Aujourd'hui, entre l'ancien et le nouveau !

La citoyenneté, vigilante comme jamais, se manifeste maintenant à deux niveaux :

La lutte contre les rejets de l'ancien incinérateur continue par une phase juridique : 2003 plainte avec constitution de partie civile de la commune de Maincy défendue par Me LEPAGE, 2004 plainte avec constitution de partie civile des riverains, défendus par Me SUR (ces deux cabinets d'avocats sont expérimentés en matière d'environnement pour des procès de niveau national).

Elle dure depuis ce temps là, de rejets en recours, et elle débouche donc ce lundi 27 novembre au Tribunal de Grande Instance de Paris avec comme accusations le fait de ne pas avoir respecté les règles de sécurité demandées par la Préfecture à deux reprises, et de ne pas avoir effectué les travaux demandés de 1999 à 2002.

La CAMVS (communauté d'agglomération Melun Val de Seine), nouvelle personne morale responsable de ce qu'a fait le SIGUAM de l'époque, devra répondre des chefs d'infractions :

- à la réglementation des établissements classés : *d'avoir ...exploité ou poursuivi l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Vaux-le-Pénil, installation classée pour la protection de l'environnement, sans se conformer aux arrêtés préfectoraux de mise en demeure... »*
- de la mise en danger d'autrui.. *« par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi et le règlement ».*

Le suivi du nouvel incinérateur se fait par la participation des associations aux commissions officielles afin de rester en éveil sur la dangerosité potentielle de tels sites (même si la nouvelle génération d'incinérateur n'a plus rien à voir au niveau sécurité) : informations, garanties, pressions...

Conclusion

Cette belle bataille -toujours en cours donc- menée par les habitants et les proches de l'usine nous donne quelques leçons :

- le droit de savoir,
- se donner les moyens de comprendre,
- consulter les différents techniciens pour approfondir sa connaissance du dossier (médecins, scientifiques, juristes),
- s'arc-bouter sur son indignation et la volonté de justice pour les victimes, toutes les victimes d'hier, dont certains plaignant aujourd'hui décédés de cancers, et de demain (enfants contaminés, même dans le fœtus),
- penser à mettre de l'imagination dans les batailles (la prise de sang de Madame le Maire)
- tenir dans la durée alors que souvent le temps joue pour désespérer, lasser, faire botter en touche, etc.

Alors bonne chance pour ces courageux (on croise les doigts), un bel exemple pour nous tous.

Post-conclusion

Alors que la globalité des situations nous échappe aujourd'hui, nous ne devons pas hésiter au contraire à mener des luttes locales sur lesquelles nous avons encore quelques prises et s'appuyer sur la synergie -élus, associations, population)- une bonne mayonnaise qu'il faut faire monter pour augmenter les chances d'une issue positive.

« L'obligation de subir nous donne le droit de savoir » (Jean Rostand)